



MINÉRAUX RARES QUEST ANNONCE LES RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Montréal, le 21 avril 2015 - Minéraux Rares Quest Ltée (TSX : QRM) (« Quest »), annonce que, lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue hier à Montréal, les actionnaires de Quest ont élus Pierre Lortie, Ronny Kay, Michael Pesner, Prashant Pathak, Yves Beauchamp et Neil Wiener au titre d'administrateur de la Société.

Lors de l'assemblée, les actionnaires de Quest ont, tel que requis par la Bourse de Toronto, approuvé le solde du placement privé précédemment annoncé à 2455440 Ontario Inc., une filiale de Ekagrata Inc., composé de 250 000 \$ de débetures convertibles garanties à 7 % et 250,000 bons de souscription d'actions ordinaires. Ils ont également approuvé un projet de placement privé précédemment annoncé à Ressources Québec Inc. de parts d'un montant d'environ 600 000 \$ à un prix de 0,13 \$ par unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription, tel décrit dans la circulaire de la Société datée du 11 mars 2015. Quest prévoit que la clôture de ces deux placements privés devrait avoir lieu d'ici le 30 avril 2015.

Les actionnaires ont également ratifié, confirmé et approuvé toutes les options d'achat d'actions non attribuées aux termes du Régime d'options de Minéraux Rares Québec de 2012, tel que requis par la Bourse de Toronto, et reconduit Ernst & Young srl, comptables agréés, à titre de vérificateurs de la Société.

Suite à la rencontre, le conseil d'administration a nommé Pierre Lortie à titre de président exécutif du conseil, le Dr Dirk Naumann en tant que vice-président exécutif, Christen Audet à titre de vice-président, développement et environnement et Mark Schneiderman à titre de vice-président et contrôleur.

À PROPOS QUEST

Minéraux Rares Quest Ltée (« Quest ») est une entreprise d'exploration canadienne dont l'objectif est de devenir une société intégrée consacrée à l'exploitation et à la transformation de métaux de terres rares. Quest se concentre sur le développement du gisement de terres rares du Lac Brisson situé dans le nord du Québec (e.g. le projet Strange Lake), et un centre majeur hydrométallurgique de raffinage de terres rares à Bécancour, Québec.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des déclarations qui peuvent constituer de l'« information prospective » ou des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne et américaine applicable en matière de valeurs mobilières. L'information et les déclarations prospectives peuvent inclure, entre autres, des déclarations concernant les plans futurs, les objectifs ou la performance de Quest, notamment la préfaisabilité économique ou technique du projet de terres rares de Strange Lake, un financement futur par Quest ou toutes hypothèses sous-jacentes à ce qui précède. Dans ce communiqué, des mots tels que « peut », « serait », « pourrait », « fera », « probable », « croire », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » et des mots similaires et leur forme négative, servent à identifier les

déclarations prospectives. Les énoncés prospectifs ne doivent pas être interprétés comme des garanties de rendement ou de résultats futurs et ne sont pas nécessairement des indications exactes à savoir si, à quel moment ou par qui, telle performance future sera atteinte. Aucune assurance ne peut être donnée indiquant que les événements anticipés dans l'information prospective se produiront, comprenant la réalisation du projet de terres rares de Strange Lake ou tout financement par Quest, ou que si l'un d'eux se produit, quels avantages en tirera Quest. Tout énoncé prospectif ou autre information est basé sur l'information disponible au moment donné ou est de la bonne foi de la direction quant aux événements futurs qui sont assujettis à des risques, de l'incertitude, de la présomption et d'autres facteurs imprévisibles, plusieurs d'entre eux étant indépendants de la volonté de Quest. Ces risques et incertitudes comprennent, mais sans s'y limiter, ceux qui sont décrits dans la notice annuelle de Quest datée du 24 janvier 2014 à la rubrique « Facteurs de risque » et dans le rapport de gestion de Quest pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 à la rubrique « Facteurs de risque », deux documents disponibles sur les sites Internet SEDAR (www.sedar.com), et ils pourraient faire en sorte que les faits ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans tout énoncé prospectif. Quest n'a pas l'intention ni ne s'engage d'aucune façon, à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif ou information prospective contenus dans ce communiqué pour refléter des événements, des circonstances ou d'autres éléments futurs, à moins d'en être contrainte par la loi.

Pour plus amples informations, veuillez communiquer avec :